



CONSEIL MUNICIPAL du 31 MAI 2023

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, : Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

Absents excusés : Céline ROMAN (procuration Bérangère DUCLOS).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Carmen LUZ est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

■ FINANCEMENT TRAVAUX AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE ET ACHAT DE TERRAINS.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée de la nécessité de contracter un prêt de 410 000 €.

Après examen de plusieurs offres de prêt (Crédit Agricole, Banque Postale et Caisse d'Epargne), il propose de contracter ce prêt auprès de la Caisse d'Epargne LR.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de la Trésorerie de Carcassonne demandant d'admettre en non valeur des créances qui n'ont pu être recouvrées pour différents motifs, pour un montant total de 511.47 euros.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaïra le 31 mai 2023.

Le Maire,
J. FABRE.

